|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/2019/6 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  9 novembre 2018  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Vingt-quatrième session**

Genève, 29-31 janvier 2019

Point 4 a) de l’ordre du jour provisoire

**Examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième   
Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » :   
verdissement de l’économie et amélioration de la qualité de l’air,   
notamment les activités de l’Équipe spéciale GREEN   
et des centres régionaux pour l’environnement**

Mise en œuvre de l’Action de Batumi pour un air plus pur : favoriser les progrès en vue d’une amélioration   
de la qualité de l’air

Rapport du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| À la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016), les ministres ont approuvé l’Action de Batumi pour un air plus pur, salué les initiatives lancées pendant la Conférence par les pays et organisations intéressés en vue d’améliorer la qualité de l’air, et invité les pays et les autres parties prenantes à mettre en œuvre l’Action de Batumi (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1, par. 7). Ils ont aussi invité le Comité des politiques de l’environnement à procéder en 2018 à un bilan à mi-parcours pour évaluer les progrès accomplis dans l’application des principaux résultats de la Conférence, y compris l’Action de Batumi pour un air plus pur (ibid., par. 16). |
| Comme suite à une demande formulée par le Comité des politiques de l’environnement à sa vingt-troisième session en novembre 2017 (ECE/CEP/2017/5, par. 46), et en s’appuyant sur les réponses reçues de la plupart des parties prenantes, le secrétariat a établi le présent document pour rendre compte des progrès réalisés dans le cadre de l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur. Ce document vise à faciliter les débats du Comité durant l’examen à mi-parcours. |
|  |

Introduction

1. L’Action de Batumi pour un air plus pur (ECE/BATUMI.CONF/2016/7) énonce un ensemble de mesures susceptibles d’être prises pour améliorer la qualité de l’air dans la région de la Commission économique pour l’Europe (CEE). Cette initiative offre aux gouvernements et autres parties prenantes des suggestions d’actions concrètes pour s’attaquer aux problèmes de pollution atmosphérique aux niveaux local, national et régional, notamment ceux qui ne sont pas actuellement pris en compte. Elle vise aussi à appuyer la poursuite de la mise en œuvre des engagements au titre de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) et de ses protocoles, et invite les parties prenantes à soutenir les mesures visant à améliorer la qualité de l’air, en particulier celles concernant le renforcement des capacités et l’assistance technique. Cette initiative s’inscrit dans la période 2016-2021.

2. Vingt-sept pays[[1]](#footnote-2) et quatre organisations[[2]](#footnote-3) se sont engagés à mener des initiatives (108 au total) dans le cadre de l’Action de Batumi pour un air plus pur.

3. Les informations concernant les initiatives que les pays et organisations se sont officiellement engagés à prendre dans le cadre de l’Action de Batumi sont disponibles sur le site Web de la CEE[[3]](#footnote-4). En outre, une compilation des mesures qui ont été présentées à la Conférence ministérielle de Batumi est disponible dans un document d’information soumis à la Conférence[[4]](#footnote-5).

4. À sa vingt-troisième session (14-17 novembre 2017), le Comité des politiques de l’environnement a invité les parties prenantes à rendre compte des progrès réalisés pour concrétiser les engagements pris dans le cadre de l’Action de Batumi pour un air plus pur, sur la base d’un modèle de questionnaire établi par le secrétariat en consultation avec les bureaux du Comité et de la Convention sur la pollution atmosphérique. Le questionnaire a été envoyé le 20 avril 2018.

5. Le présent rapport contient une synthèse des réponses au questionnaire reçues de 21 pays[[5]](#footnote-6) et de deux organisations[[6]](#footnote-7). Il fait le point des progrès réalisés pour 84 des 108 initiatives (soit 77,7 %) mises en œuvre dans le cadre de l’Action de Batumi pour un air plus pur.

6. Le rapport fait ressortir les tendances et les mesures à prendre à l’avenir par les différents acteurs. Des exemples illustrent les progrès, les réalisations, les difficultés rencontrées et les initiatives à envisager. Le rapport résume également les opinions des pays sur l’utilité de l’Action de Batumi pour un air plus pur.

I. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l’Action de Batumi pour un air plus pur

7. Globalement, des progrès remarquables ont été réalisés dans la mise en œuvre de l’Action de Batumi pour un air plus pur, en particulier en ce qui concerne les 84 initiatives spécifiques dont les pays et organisations ont rendu compte. Quarante-quatre de ces 84 initiatives sont en cours et 32 ont été achevées ; une n’a pas encore été mise en œuvre et aucune information n’a été fournie concernant sept initiatives.

8. En 2016, les pays et les organisations ont rattaché chacun de leurs engagements à l’une ou plusieurs des mesures énoncées dans l’Action de Batumi, qui sont groupées comme suit : la section I concerne la mise en place d’activités de surveillance et d’inventaires des émissions systématiques, comparables et transparents ; la section II porte sur la mise en place de programmes d’action nationaux visant à réduire la pollution atmosphérique ; la section III porte sur l’amélioration de la sensibilisation du public ; la section IV porte sur le renforcement des capacités et l’appui technique ; la section V concerne les politiques.

9. La plupart des initiatives dont il est rendu compte sont centrées sur la mise en place de programmes d’action nationaux visant à réduire la pollution atmosphérique (sect. II). Certaines consistent à fixer des cibles générales pour réduire les polluants atmosphériques, tandis que d’autres ont trait aux mesures prises dans des secteurs spécifiques comme les transports, l’énergie ou l’agriculture. Un certain nombre d’actions portent également sur la mise en place de réseaux de surveillance et l’établissement d’inventaires des émissions (sect. I). Les actions portant sur une meilleure sensibilisation du public (sect. III) visent à faire en sorte que celui-ci ait davantage accès à l’information sur la pollution de l’air, y compris les données d’émissions. Les initiatives de renforcement des capacités et d’appui technique (sect. IV) ont consisté essentiellement à aider les pays à mettre en place des systèmes d’inventaires des émissions et de surveillance et à appliquer les meilleures techniques disponibles. Les initiatives relatives aux politiques (sect. V) visent à la ratification et à l’application de la Convention sur la pollution atmosphérique et de ses protocoles. On trouvera ci-après des exemples des progrès réalisés pour les initiatives dont il a été rendu compte.

A. Mise en place d’activités de surveillance et d’inventaires des émissions systématiques, comparables et transparents

10. Plusieurs pays ont rendu compte de leurs activités de surveillance. Le Canada a mentionné son Programme national de surveillance de la pollution atmosphérique, qui surveillait et évaluait la qualité de l’air ambiant (extérieur) dans plus de 208 sites.

11. La Roumanie a mis en place le Programme national de développement et d’optimisation du réseau de surveillance de la qualité de l’air et créé dans ce cadre de nouveaux points d’échantillonnage pour permettre une mesure en continu de plusieurs indicateurs. Depuis 2017, cinq stations de surveillance de la qualité de l’air ont été intégrées dans le réseau national.

12. La Géorgie a rédigé un règlement relatif aux nouvelles normes de qualité de l’air ambiant, fondées sur les normes européennes. Elle a également indiqué que depuis 2016, six nouvelles stations automatiques de surveillance de la qualité de l’air avaient été installées dans le pays. Ainsi, depuis septembre 2016, Tbilissi dispose d’un réseau de surveillance de la qualité de l’air entièrement automatique, doté de quatre stations qui sont conformes aux normes de l’Union européenne[[7]](#footnote-8). En outre, une station de surveillance automatique est en cours d’installation. Des prélèvements trimestriels à partir d’échantillonneurs passifs ont été effectués depuis l’automne 2015 dans plus de 20 implantations dans le pays. La Géorgie a également indiqué que depuis 2017, les opérateurs de grandes sources ponctuelles notifiaient les données annuelles au moyen d’un système électronique, ce qui a contribué à améliorer la qualité des données et réduit le temps nécessaire à la soumission du rapport et au traitement des données. Des informations détaillées sur les émissions de chaque source ponctuelle ont été mises à la disposition du public sous une forme facilement accessible.

13. La Lettonie a signalé la modernisation de huit stations d’observation de la qualité de l’air et l’installation de trois nouvelles stations dans le cadre d’un projet de l’Union européenne portant sur la mise en place d’un système de surveillance et de contrôle de l’environnement. La procédure de passation des marchés pour la fourniture et l’installation des équipements de mesure de la qualité de l’air et des précipitations était en cours. Les équipements de mesure de la qualité de l’air atmosphérique seraient installés dans un nouveau conteneur et permettraient des observations météorologiques supplémentaires. Une fois les équipements installés, un système moderne de collecte et de traitement des données deviendrait opérationnel.

14. La Lituanie a indiqué qu’un plan visant à améliorer l’inventaire national des émissions de polluants atmosphériques pour la période 2015-2022 était en cours d’élaboration. Ce plan prévoyait la collecte et l’évaluation de données d’inventaire manquantes sur les émissions de polluants atmosphériques provenant de certains secteurs économiques, tels que l’agriculture, les ménages et les secteurs émettant des composés organiques volatils, ainsi que des analyses de l’incertitude. Des études étaient actuellement menées pour réunir des données provenant de diverses sources. Ces études aideraient la Lituanie à appliquer les méthodes de niveau 2 pour l’établissement des inventaires d’émissions conformément au Guide 2016 des inventaires des émissions de polluants atmosphériques établi par le Programme concerté de surveillance continue et d’évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et l’Agence européenne pour l’environnement (AEE).

B. Mise en place de programmes d’action nationaux visant à réduire la pollution atmosphérique

15. Les pays ont rendu compte des stratégies, politiques et programmes visant à réduire la pollution atmosphérique, qui couvraient de multiples secteurs ou bien définissaient des mesures applicables à tel ou tel secteur. Des exemples sont fournis ci-après.

Stratégies et politiques multisectorielles

16. Plusieurs États membres de l’Union européenne (Estonie, Lettonie, Roumanie et Tchéquie) ont rendu compte des progrès réalisés pour réduire les émissions conformément à la Directive 206/2284 de l’Union européenne[[8]](#footnote-9). Ils ont également fait état des mesures prises pour établir leurs programmes nationaux de lutte contre la pollution de l’air conformément à cette directive.

17. Les Pays-Bas ont rendu compte d’un programme national de coopération pour une meilleure qualité de l’air, qui avait aidé à améliorer la situation dans les zones du pays précédemment très touchées par la pollution atmosphérique. Le Canada réexaminait ses normes en matière de qualité de l’air ambiant pour l’ozone et les particules fines, dans le cadre d’un processus multipartite. L’Italie avait avancé dans l’élaboration et la mise en œuvre d’accords de coopération interrégionale visant à améliorer la qualité de l’air dans certaines des zones les plus polluées du nord du pays, accords qui prévoyaient un certain nombre de mesures dans des secteurs tels que les transports, l’agriculture et le chauffage.

18. Dans le prolongement des mesures visant à renforcer les normes nationales relatives à la qualité de l’air ambiant pour l’ozone troposphérique en 2015, les États-Unis ont achevé le processus consistant à déterminer quelles zones géographiques satisfaisaient ou ne satisfaisaient pas aux normes (respect/non-respect) et à fixer la date butoir pour parvenir au respect compte tenu de la gravité de la pollution à l’ozone en 2018. Par rapport aux classements publiés en 2012 sur la base des normes de 2008, le nombre de zones désignées comme ne satisfaisant pas aux normes de 2015, pourtant plus sévères, était inférieur de plus de 10 %.

19. Le Bélarus a fait état d’un programme visant à réduire les émissions d’oxydes d’azote, d’ammoniac, de composés organiques volatils, de particules et de dioxyde de soufre, en cours de mise au point dans le cadre de l’établissement de la documentation requise pour la ratification du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique relatif à la réduction de l’acidification, de l’eutrophisation et de l’ozone troposphérique (Protocole de Göteborg).

Transports

20. La Croatie, la Hongrie et la Lituanie ont fourni des informations sur les instruments économiques, tels que les taxes et les incitations financières, visant à promouvoir les mesures de réduction des émissions dans le secteur des transports. La Croatie et la Hongrie s’attachaient également à promouvoir la mobilité électrique par des incitations financières, telles que les allégements fiscaux et les subventions pour l’achat de véhicules hybrides électriques rechargeables, et par le développement de l’infrastructure correspondante. La Lituanie avait elle aussi introduit plusieurs mesures supplémentaires pour favoriser la mobilité durable, telles que les cours de formation à la conduite écologique, l’installation de bornes pour recharger les véhicules électriques et l’aménagement de nouvelles pistes cyclables et de voies piétonnes.

21. Le Canada, la Géorgie et les États-Unis ont fait état des mesures de réglementation adoptées dans le secteur des transports. Le Canada a détaillé les mesures prises pour réduire la pollution atmosphérique provenant des petits engins non routiers à allumage commandé. La Géorgie avait adopté des réglementations visant à réduire la teneur en soufre de l’essence et du gazole, la teneur maximale étant fixée à 10 parties par million (ppm) et 100 ppm, respectivement, à compter du 1er janvier 2017. À partir de 2019, la teneur en soufre autorisée pour le gazole serait fixée à 50 ppm. Les États-Unis ont fourni des informations sur les nouvelles réglementations applicables aux véhicules à moteur à compter de 2017 qui fixaient de nouvelles normes en matière d’émission et abaissaient la teneur en soufre autorisée pour le gazole, en partant du principe que le véhicule et son combustible constituaient un système intégré.

22. Le Bélarus a indiqué que la mise en place d’un réseau de transport intelligent était en cours dans la ville de Minsk et qu’un conseil d’experts examinait actuellement les travaux techniques à exécuter.

Industrie

23. Le Canada a adopté un certain nombre de réglementations visant à réduire les émissions provenant du secteur industriel, notamment les émissions de méthane et de certains composés organiques volatils dans le secteur des hydrocarbures en amont et de composés organiques volatils dans le secteur du pétrole. Le Canada a également adopté un code de pratique pour réduire les émissions de composés organiques volatils provenant des bitumes fluidifiés et émulsifiés. Un autre code de pratique visait à réduire les émissions de particules fines (PM2,5) provenant du secteur de l’aluminium.

24. Les États-Unis ont adopté des normes de rendement pour les nouvelles sources dans le secteur du pétrole et du gaz naturel et deux règlements définitifs qui clarifiaient les critères d’autorisation en 2016.

Chauffage domestique

25. La Hongrie a financé des mesures visant à accroître l’efficacité énergétique dans les bâtiments municipaux et les habitations et lancé une campagne pour mieux sensibiliser à la réduction des émissions, plus particulièrement de particules, provenant du chauffage domestique. Le Canada, quant à lui, a adopté un code de pratique pour les appareils domestiques de chauffage au bois. Les États-Unis ont adopté des normes de rendement pour le chauffage au bois des habitations, afin que les nouveaux appareils soient sensiblement plus propres et en vue d’améliorer la qualité de l’air dans les collectivités où les gens se chauffent au bois.

C. Amélioration de la sensibilisation du public

26. Les pays et les organisations ont pris des mesures pour sensibiliser davantage le public au problème de la pollution atmosphérique et mieux informer les habitants de la situation en ce qui concerne la qualité de l’air dans leur voisinage.

27. La Géorgie, par exemple, a commencé à publier des bulletins d’information quotidiens sur les données relatives à la qualité de l’air[[9]](#footnote-10). En utilisant le modèle CHIMERE[[10]](#footnote-11) sur la qualité de l’air à des fins de recherche et de prévision, la Hongrie pensait rendre les prévisions relatives à la qualité de l’air accessibles aux résidents en 2019. Les Pays-Bas ont fourni des informations détaillées sur les émissions atmosphériques, entre autres, grâce à leur registre sur l’environnement physique[[11]](#footnote-12).

28. La Suisse a diffusé des informations concernant les effets de l’ozone sur la santé[[12]](#footnote-13). Plusieurs applications et sites Web[[13]](#footnote-14) ont été conçus pour informer le public sur la qualité de l’air dans n’importe quelle ville du pays. En outre, la Suisse a produit de courtes vidéos pour expliquer la cascade de l’azote et la relation entre la pollution à l’ammoniac, l’agriculture et la biodiversité[[14]](#footnote-15).

29. En Pologne, l’Inspection générale pour la protection de l’environnement a lancé un portail sur la qualité de l’air et des applications pour téléphone portable intitulés « La qualité de l’air en Pologne », qui ont contribué à sensibiliser davantage la population au problème de la pollution atmosphérique et l’ont incitée à accentuer la pression pour que des politiques et des mesures plus radicales soient prises afin de réduire cette pollution.

30. Les États-Unis ont appuyé la mise au point du Calculateur intégré des avantages du Système de planification à long terme des énergies de substitution[[15]](#footnote-16), outil qui offre un cadre et des séries de données validées au plan international permettant aux pays de dresser des inventaires d’émissions dans les conditions actuelles et selon différents scénarios fondés sur une modification du système énergétique ou l’adoption de technologies de lutte contre la pollution. Plus précisément, cet outil permet aux utilisateurs de cibler des facteurs de forçage climatique à courte durée de vie, comme le carbone noir, lorsque la réduction des émissions peut être bénéfique à la fois pour la santé humaine et pour l’atténuation des effets des changements climatiques.

31. Enfin, le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique a rendu compte d’initiatives visant à faire mieux connaître la Convention et à sensibiliser globalement aux problèmes de la pollution atmosphérique dans l’ensemble de la région de la CEE, en particulier grâce à des interventions dans différents forums internationaux et à diverses activités de communication.

D. Renforcement des capacités et appui technique

32. Plusieurs pays et organisations ont rendu compte de projets de renforcement des capacités et de l’appui technique qu’ils avaient apporté à d’autres pays dans la région de la CEE.

33. L’Autriche, par exemple, a mis en œuvre un certain nombre d’activités visant à renforcer la capacité administrative des organismes nationaux chargés des inventaires d’émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Elle a également organisé des formations pour aider les pays à établir et actualiser leurs inventaires d’émissions conformément aux prescriptions en matière de notification de la Convention sur la pollution atmosphérique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En outre, l’Autriche a aidé des pays à faire en sorte que des données à jour et comparables sur la qualité de l’air soient davantage accessibles au public. Par exemple, dans le cadre d’un projet de jumelage avec l’Azerbaïdjan portant sur la surveillance de l’environnement et financé par l’Union européenne, le transfert de données sur la qualité de l’air provenant de deux appareils de surveillance automatique à Bakou vers le portail européen des indices de la qualité de l’air[[16]](#footnote-17) a été effectué à titre expérimental.

34. L’Allemagne a rendu compte d’un projet d’assistance portant sur l’application des meilleures techniques disponibles à l’aide de permis intégrés en Europe de l’Est, dans le Caucase et en Asie centrale pour appuyer la ratification des Protocoles relatifs à la Convention sur la pollution atmosphérique. Deux ateliers avaient déjà été organisés en Fédération de Russie. Des visites de sites et des réunions avec les organismes chargés de délivrer les permis étaient prévues ultérieurement.

35. La Suède avait commencé à exécuter un projet avec la Bosnie-Herzégovine pour réduire la pollution atmosphérique. Les projets de coopération bilatérale engagés précédemment avec la Fédération de Russie, le Bélarus et l’Ukraine, respectivement, seraient poursuivis à l’avenir. En outre, la Suède a rendu compte de l’atelier Saltjöbaden VI, tenu à Göteborg en mars 2018 et ayant débouché sur une liste de recommandations relatives à la coopération internationale pour réduire la pollution atmosphérique qui seraient examinées plus avant avec les parties prenantes concernées.

36. La Suisse appuie les pays d’Asie centrale et l’Azerbaïdjan dans leurs efforts pour ratifier et appliquer la Convention sur la pollution atmosphérique et ses protocoles, en apportant un soutien financier pour les formations et pour faciliter la participation d’experts aux réunions des organes de la Convention tenues à Genève.

37. Les États-Unis travaillaient en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) pour fournir des conseils d’ordre technique et pratique, à mesure que l’organisation développait son programme relatif à la qualité de l’air. Par exemple, la coordination se poursuit concernant des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la qualité de l’air prévues en Éthiopie. Les États-Unis ont également expérimenté un capteur de la qualité de l’air peu onéreux mis au point par le PNUE.

38. Le Conseil nordique des ministres a financé deux projets de coopération associant des experts des pays nordiques en matière de pollution atmosphérique avec leurs homologues russes, d’une part, et avec des experts bélarussiens, d’autre part. Au Bélarus, le projet portait sur les inventaires des émissions de PM2,5 et de carbone noir et la modélisation des interactions et des synergies entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS), le but étant de partager les expériences des pays nordiques et de renforcer la coopération. Ce projet avait permis, entre autres, d’apporter des améliorations à l’inventaire des émissions de PM2,5 et de dresser le premier inventaire des émissions de carbone noir. Le projet mené avec la Fédération de Russie portait sur l’élaboration du modèle GAINS et du modèle russe de l’EMEP, ce qui a abouti à une analyse des scénarios pour les années 2020 et 2030.

39. Dans le cadre du programme d’assistance au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique, le secrétariat a organisé des formations à l’intention des équipes nationales d’experts sur l’établissement d’inventaires nationaux des émissions conformément aux prescriptions de la Convention en matière de communication des données. Des experts de l’Arménie, de l’Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, de l’Ouzbékistan, de la République de Moldova et du Tadjikistan ont bénéficié de ces formations au cours de la période 2016-2018. Durant cette période, le secrétariat a également fourni des conseils aux autorités nationales pour appuyer l’élaboration et l’application de politiques et de mesures portant sur la gestion de la qualité de l’air, par exemple dans le cadre d’une analyse de la législation en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kazakhstan et au Tadjikistan. En outre, le secrétariat a facilité l’échange d’informations entre les pays sur les questions relatives à la pollution atmosphérique, par exemple en apportant un appui aux réunions du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l’application de la Convention sur la pollution atmosphérique en Europe de l’Est, dans le Caucase et en Asie centrale.

E. Politiques

40. Les pays ont rendu compte des progrès réalisés en vue de ratifier les trois protocoles les plus récents se rapportant à la Convention sur la pollution atmosphérique, à savoir le Protocole de Göteborg, le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole relatif aux polluants organiques persistants, qui ont tous fait l’objet de modifications. La Croatie, l’Estonie et la Suisse ont rendu compte de la ratification des modifications apportées au Protocole relatif aux métaux lourds ainsi qu’au Protocole relatif aux polluants organiques persistants. Les travaux préparatoires à la ratification des modifications apportées au Protocole de Göteborg sont en cours au Bélarus, en Estonie et en Suisse.

II. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

41. Parmi les difficultés rencontrées, les pays et les organisations ont cité le manque de ressources humaines, notamment les sous-effectifs, les mouvements fréquents de personnel, ou des compétences insuffisantes, en particulier pour l’établissement des inventaires d’émissions et la maintenance des stations de surveillance.

42. S’agissant de la surveillance de la qualité de l’air, plusieurs pays ont indiqué que les moyens financiers étaient souvent limités, si bien que l’investissement initial élevé requis pour les stations de surveillance modernes automatiques était très problématique, de même que le financement ultérieur de leur maintenance.

43. Plusieurs pays rencontraient des difficultés concernant la qualité des données sur les émissions et la qualité de l’air, ce qui rendait également difficile de partager ces données via, par exemple, le portail sur la qualité de l’air en Europe.

44. Plusieurs pays et organisations se heurtaient à des difficultés pour mener des actions concrètes en raison de leurs ressources financières limitées. Certains ont fait état d’obstacles à la mise en œuvre des mesures dans différents secteurs, tels que les transports, l’agriculture, l’industrie des solvants et le chauffage domestique.

45. Plusieurs réponses mettaient l’accent sur les problèmes de gouvernance. Les pays ont souligné la nécessité de définir clairement les fonctions et les responsabilités respectives des différents organismes gouvernementaux et au sein de ces entités, ainsi que la nécessité d’instaurer une coopération et une coordination entre les institutions assumant des responsabilités dans le domaine de la pollution atmosphérique. Des difficultés étaient rencontrées pour faire appliquer les réglementations, car cela nécessitait des financements adéquats. Certains pays ont indiqué que les changements intervenus au sein de leur gouvernement avaient retardé le processus de ratification. Les pays ont également insisté sur la nécessité de sensibiliser davantage les décideurs au défi que représentait la pollution atmosphérique.

III. Nouvelles mesures à prendre et suivi

46. Les pays et les organisations ont indiqué comment ils envisageaient concrètement de poursuivre les initiatives menées dans le cadre de l’Action de Batumi pour un air plus pur et de leur donner un prolongement.

47. L’Autriche, par exemple, continuera d’appuyer le projet de jumelage avec l’Azerbaïdjan pour la surveillance de l’environnement et travaillera avec l’Agence européenne pour l’environnement dans le cadre du projet relatif au Système de partage d’informations sur l’environnement pour l’Europe orientale, en vue de mettre au point des procédures de communication des données adéquates pour les pays non membres de l’Union européenne. L’Azerbaïdjan, pour sa part, procède actuellement à l’intégration des normes techniques pour la surveillance de la qualité de l’air dans le système national de normalisation. La Géorgie et la Roumanie ont indiqué qu’elles continueraient d’améliorer leurs réseaux de surveillance de la qualité de l’air. La Lettonie procédait actuellement à l’acquisition du matériel nécessaire au Laboratoire national de référence de la qualité de l’air.

48. L’Azerbaïdjan, la Géorgie et la Roumanie continueront d’améliorer leurs inventaires nationaux des émissions. Le secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique continuera d’aider les pays de l’Europe de l’Est, du Caucase et de l’Asie centrale à renforcer leurs capacités dans les domaines des inventaires et des projections des émissions de polluants atmosphériques et des politiques et mesures relatives à la gestion de la qualité de l’air, dans le cadre de son programme d’assistance.

49. Plusieurs États membres de l’Union européenne (Hongrie, Lettonie, Roumanie et Tchéquie) ont indiqué les mesures qu’ils prendraient pour établir leurs programmes nationaux de lutte contre la pollution atmosphérique conformément à la directive 2016/2284 de l’Union européenne. La Roumanie, par exemple, prévoyait notamment d’organiser des consultations générales et thématiques avec les représentants des autorités nationales désignées, d’élaborer le projet de programme, de mener des consultations publiques et de lancer la procédure d’approbation par le Gouvernement.

50. En ce qui concerne la mise en œuvre de mesures dans des secteurs spécifiques, la Géorgie prévoit d’améliorer le réseau de transports publics à Tbilissi, en modernisant considérablement la flotte d’autobus, en aménageant des couloirs pour ces véhicules, en modernisant le métro et en mettant en place un plan global en faveur de la mobilité urbaine durable. La Hongrie prévoit d’étendre encore le réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, l’objectif étant d’avoir 30 000 véhicules électriques sur les routes du pays. Les États-Unis envisagent des mesures d’accompagnement pour accorder un répit aux fabricants de certains types de chaudières au bois tout en veillant à ce que les nouvelles normes de rendement pour le chauffage au bois des habitations soient fondées sur les conditions réelles.

51. L’Allemagne prévoit de démarrer un deuxième projet sur l’application des meilleures techniques disponibles à l’aide de permis intégrés pour appuyer la ratification par l’Ukraine des Protocoles relatifs à la Convention sur la pollution atmosphérique. La Suède a indiqué que la planification du projet en Bosnie-Herzégovine était en cours, l’accord devant être signé à l’automne 2018. Les Pays-Bas prévoyaient d’accroître la coopération internationale pour réduire les émissions de polluants atmosphérique dans la région de l’Union européenne et au-delà, étant donné que la possibilité pour ce pays de satisfaire aux normes de l’OMS concernant la qualité de l’air est fonction des niveaux de concentrations de polluants atmosphériques résultant des émissions en provenance d’autres pays.

IV. Utilité de l’Action de Batumi pour un air plus pur

52. Beaucoup de pays et les organisations se sont accordés à reconnaître que l’Action de Batumi était utile pour sensibiliser davantage les décideurs, non seulement dans les ministères chargés de l’environnement mais aussi dans l’ensemble des instances gouvernementales, à la nécessité d’améliorer la qualité de l’air. De nombreux pays ont souligné que cette initiative avait contribué à renforcer l’appui politique au niveau national pour les mesures spécifiques visant à améliorer la qualité de l’air. Les pays ont également noté avec satisfaction que, dans sa résolution 3/8 sur la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l’air à l’échelle mondiale, l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement avait salué l’Action de Batumi, qui pouvait susciter des initiatives dans d’autres régions.

53. Certains pays ont mentionné le fait que l’initiative de Batumi contribuait à la mise en œuvre des autres obligations internationales, telles que celles souscrites au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique et de la législation de l’Union européenne. Toutefois, certains pays estimaient qu’une coopération internationale beaucoup plus poussée était nécessaire pour améliorer la qualité de l’air conformément aux normes de l’OMS en la matière. Certains pays ont indiqué que l’Action de Batumi avait débouché sur des engagements concrets mais que, dans la pratique, leur mise en œuvre avait été moins énergique que pour les engagements juridiquement contraignants souscrits au plan international.

V. Questions à examiner par le Comité des politiques de l’environnement

54. Le Comité des politiques de l’environnement est invité à examiner les questions suivantes :

a) Quelle est la valeur ajoutée de l’Action de Batumi pour un air plus pur ? Cette initiative a-t-elle contribué à améliorer la qualité de l’air ?

b) Quels enseignements positifs et négatifs peut-on tirer de l’Action de Batumi pour un air plus pur ?

c) Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l’Action de Batumi pour un air plus pur ? Comment peut-on les surmonter ?

d) Comment faire pour que l’Action de Batumi ait davantage d’impact et pour développer l’échange de données d’expérience entre les parties prenantes ? L’Action de Batumi bénéficie-t-elle d’une visibilité suffisante ?

e) Comment rendre compte des progrès réalisés et des résultats obtenus dans le cadre de l’Action de Batumi à la prochaine conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » ?

1. Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d’Amérique, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Slovénie, Suède, Suisse et Tchéquie. [↑](#footnote-ref-2)
2. La CEE, le Conseil des ministres des pays nordiques, le Centre régional pour l’environnement pour l’Europe centrale et l’Europe de l’Est, et l’Organisation mondiale de la Santé. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/initiatives/baca.html. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir le document informel ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/39, disponible sur la page Web de la Conférence ([https://www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/efe-conferences/  
   batumi-conference/welcome.html](https://www.unece.org/environmental-policy/environment-for-europe/efe-conferences/batumi-conference/welcome.html) ; voir documents et supports d’information). [↑](#footnote-ref-5)
5. Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Canada, Croatie, Estonie, États-Unis d’Amérique, Géorgie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Suède, Suisse et Tchéquie. [↑](#footnote-ref-6)
6. CEE et Conseil des ministres des pays nordiques. [↑](#footnote-ref-7)
7. Directive 2008/50/EC du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l’air ambiant et un air pur pour l’Europe. [↑](#footnote-ref-8)
8. Directive (EU) 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la Directive 2003/35/EC et abrogeant la Directive 2001/81/EC. [↑](#footnote-ref-9)
9. Voir http://nea.gov.ge/. [↑](#footnote-ref-10)
10. Le modèle CHIMERE est un modèle méso-échelle de chimie-transport qui permet d’analyser la composition de l’air et de formuler des prévisions, voir www.lmd.polytechnique.fr/chimere/. [↑](#footnote-ref-11)
11. Voir www.emissieregistratie.nl/erpubliek/bumper.en.aspx. [↑](#footnote-ref-12)
12. Voir www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/info-specialistes/qualite-de-l-air-en-suisse/  
    ozone---smog-estival.html. [↑](#footnote-ref-13)
13. Applications : aircheck ; MeteoSuisse ; et http://explor-air.ch/. [↑](#footnote-ref-14)
14. Voir [www.bafu.admin.ch/bafu/en/home/topics/air/info-specialists/air-quality-in-switzerland/nitrogen-containing-air-pollutants-affect-biodiversity.html](https://www.bafu.admin.ch/bafu/en/home/topics/air/info-specialists/air-quality-in-switzerland/nitrogen-containing-air-pollutants-affect-biodiversity.html) and [www.bafu.admin.ch/luft/13793/14818/15041/  
    index.html?lang=fr](http://www.bafu.admin.ch/luft/13793/14818/15041/index.html?lang=fr). [↑](#footnote-ref-15)
15. Voir www.energycommunity.org/Default.asp. [↑](#footnote-ref-16)
16. Voir www.eea.europa.eu/themes/air/air-quality-index. [↑](#footnote-ref-17)